Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260211-11FEV2615-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 février 2026.

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BAYON Typhaine, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie,
Messieurs BEY Jean-Marie, BOSCHET David, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, MILOUX François

Absents : Madame TASTARD OUTIN Christelle, Monsieur PUISSANT Gérard

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame VILLET Emilie

11FEV26_15 - Fixation du prix de vente de la parcelle cadastrée ZA n° 308 à rattacher au lot n° 11 du lotissement Clos du Verger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 02JUILL25_04 du 02 juillet 2025 portant acquisition des parcelles cadastrées ZA n° 283a, ZA n° 283b et ZA n°283c d'une contenance respective de 5,9 et 1m2 et cadastrées définitivement sous les numéros ZA n° 308, ZA n° 309 et ZA n° 310

Madame le maire expose :

« le conseil municipal, par délibération du 02 juillet 2025, a décidé l'acquisition de parcelles, il est nécessaire de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée ZA n° 308 d'une contenance de 5 m2, cette parcelle est rattachée au lot n° 11 du lotissement Clos du Verger dans le cadre de sa commercialisation »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- FIXE le prix de vente de la parcelle cadastrée ZA n° 308 à 25 € du m2, un plan est annexé à la délibération
-AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération y compris les actes notariés à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11 février 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance